

**MAIRIE de CHAMPNETERY**  
**(Haute-Vienne)**

**Note de synthèse (en application de l'article 107 de la loi NOTRe)**  
**annexée au BUDGET PRIMITIF ANNEXE du service de l'EAU 2018**  
**de la Commune de CHAMPNETERY (87400)**

La Commune dispose, depuis le 01 Janvier 2018 (date du transfert de la compétence du service Assainissement à la Communauté de Communes de Noblat), d'un seul Budget annexe : le Budget du service de l'Eau.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 1990, la Commune a opté pour une gestion déléguée de son service public d'eau potable par le biais d'un contrat d'affermage.  
Le contrat actuel de délégation par affermage du service d'eau potable a été signé en 2010 avec la société SAUR.

Le Budget annexe du service de l'Eau comprend, en **recettes**, la vente d'eau (part communale sur votre facture d'eau), le FCTVA et les subventions.

**Il a été décidé de ne pas augmenter la part communale du prix de l'eau pour l'année 2018.**

Les principales **dépenses** prévues pour 2018 sont :

- l'étude de faisabilité du raccordement de la Commune aux ouvrages de production d'eau potable du Syndicat Vienne Combade pour alimenter le réseau de distribution d'eau potable communal [A la suite de cette étude les travaux devraient être réalisés dès 2019]
- l'extension du réseau d'eau pour alimenter le village « Le Mazet »
- l'installation de purges sur le réseau
- travaux d'étanchéité sur le réservoir de « Puy-Razat ».

**Présentation générale du Budget annexe de l'Eau :**

	Fonctionnement	Investissement	TOTAUX
DEPENSES	79 171 €	171 190 €	250 361€
RECETTES	79 171 €	171 190 €	250 361€